

CONTRIBUTION D'ALERTE AU GROUPE DE TRAVAIL N°6

Améliorer le cadre de vie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Nos valeurs :

- Les personnes âgées, les personnes en situation de handicap sont des citoyens à part entière quelque soit la nature et l'importance de leur « handicap ».
- Les personnes âgées, les personnes en situation de handicap (ou leurs représentants) doivent pouvoir « de façon autonome » choisir tout au long de leur vie **leur cadre de vie**.

Nos convictions :

- La notion de cadre de vie englobe :
 - ✓ L'habitat
 - ✓ Les déplacements
 - ✓ L'accès aux services (commerces, transports en commun, lieux culturels et culturels, services médico sociaux)
 - ✓ La lutte contre l'isolement
- Proposer sur chaque territoire **un éventail de choix** pour que chaque personne puisse décider de l'endroit où il veut vivre, vieillir et mourir.
- Ce groupe de travail sur « le cadre de vie » doit impérativement mettre en synergie les services et les acteurs de l'autonomie, de la santé, de l'habitat, et des transports en ne se focalisant pas uniquement sur les bénéficiaires de l'APA et de la PCH.

Nos propositions :

1. Décliner les axes de travail qui seront choisis pour les années 2016-2020 sur *chaque territoire* pour prendre en compte ses spécificités :

- ✓ Etablir un « **schéma autonomie territorial** » (déclinaison du schéma départemental)
- ✓ Faire un état des lieux par territoire
- ✓ Se donner des objectifs par territoire, « réalistes et mesurables »

2. Créer une plateforme départementale de l'Habitat qui regroupe :

- ✓ Le service logement du département
- ✓ Le service autonomie
- ✓ Les bailleurs sociaux
- ✓ Les associations spécialisées (SOLIHA...)
- ✓ La FNAIM
- ✓ La CAPEB (handibat, accès simple)
- ✓ Des ergothérapeutes
- ✓ ...

3. Lancer sur un ou deux territoires une expérimentation pour mettre en adéquation l'offre de logements adaptés avec le besoin réel et manifeste de personnes âgées et personnes en situation de handicap.

- ✓ Recenser les « habitats adaptés » (adaptation et accessibilité) sur un territoire donné et en avoir une connaissance fine ; à partir d'une grille simple (qui pourrait être remplie par les référents APA ou PCH, par les aides à domicile ou tout acteur du domicile) décrire précisément les caractéristiques du logement afin qu'il puisse être attribué à la « bonne personne »
- ✓ Etablir une liste de personnes (âgées ou en situation de handicap) qui sont réellement en attente d'un logement adapté. Cette « liste » pourrait être centralisée par le service autonomie du territoire et constituée par ses propres services (par le biais de l'APA et de la PCH). Elle pourrait être également alimentée par les CCAS et par les associations et entreprises d'aide à domicile.

Une bonne connaissance des logements adaptés, une liste de personnes demandeuses devraient permettre de réussir l'adéquation entre l'offre et la demande.

Cette expérimentation permettrait de vérifier si oui ou non il y a un réel besoin de logements adaptés.

Suggestion : Utiliser un site dédié sur lequel les vacances de logements adaptés pourraient être signalées que les personnes concernées ou leurs aidants pourraient consulter.

4. Développer une offre d'habitats intermédiaires (Immeubles intergénérationnels, résidences seniors, appartements regroupés à services partagés, co habitations...)

Cet habitat doit répondre aux conditions suivantes :

➤ **Permettre à la personne d'être en sécurité** : c'est une condition primordiale pour pouvoir continuer à vivre avec sérénité, il est important donc de pouvoir compter sur une présence et veille permanente au CAS OÙ.

➤ **Se situer près des services** :

Les transports en commun, les commerces, les services médicaux sociaux.

La « localisation », l'« implantation » du logement sont donc des conditions fondamentales.

➤ **Proposer des services et des dispositifs de prévention et de lutte contre l'isolement** :

Il est important que les habitants de ces « habitats intermédiaires » puissent continuer à avoir une « vie sociale, des échanges, et bénéficier de la solidarité notamment de la part de leurs voisins.

Les conditions de réussite d'un Habitat intermédiaires :

➤ **Un habitat accessible** permettant à des personnes à mobilités réduites en fauteuils roulants ou à des parents avec des poussettes, à accéder, circuler et à sortir avec facilité. (*Porte d'entrée automatique, Ascenseur de plein pied, éclairage automatique, accès facile au parking, local poubelle...*)

➤ **Un logement avec des adaptations personnalisées, sécurisé, confortable** : (*douche à l'italienne, rampe d'appui, prises de courant en hauteur et en nombre suffisant, WC rehaussé, sol antidérapant, volets automatiques...*) **avec une surface suffisante pour pouvoir recevoir.**

(ou à défaut prévoir un studio commun à disposition des résidents)

➤ **Un logement qui bénéficie des nouvelles technologies** dans trois domaines :

- ✓ La sécurité : Téléalarme, détecteur de chutes
- ✓ La prévention et la santé : Télésurveillance, surveillance paramètres, système de stimulation...
- ✓ La prévention de l'isolement : internet, tablette tactile ;

- **Nécessité de prévoir une salle commune** de préférence ouverte sur le quartier, ou bien un parc, un petit espace vert (où l'on peut éventuellement faire un peu de jardinage et se rencontrer).
- **Présence ou à défaut intervention d'un professionnel** (concierge, maitresse de maison, animateur, médiateur...) pour impulser et pérenniser un lien social entre voisins et avec l'entourage. (*Veille sociale et bienveillante, organisation d'activités communes, rencontres entre voisins et les habitants du quartier, coordination des services entre les voisins ou encore avec les services extérieurs, partage d'informations.*)
- **Elaboration d'une charte de bon voisinage**
- **Création d'une association des résidents et des familles**
- **Encourager la mutualisation des services** notamment les aides à domicile afin de diminuer les coûts, permettre aux personnes d'avoir toujours les mêmes intervenantes, diminuer les déplacements pour les professionnels...
- **Favoriser l'inter génération** pour éviter l'effet ghetto, changer les représentations négatives des personnes qui avancent en âge envers les jeunes et vice versa, permettre des échanges de services, de savoirs et de compétences.

5. La question de l'information :

Le constat est qu'en ce qui concerne les personnes qui avancent en âge, elles ne se préoccupent de l'inadaptation de leur habitat que lorsqu'elles sont confrontées à une difficulté (et c'est souvent trop tard). Il convient donc :

- ✓ De continuer de sensibiliser « les seniors » par des campagnes d'information.
- ✓ Mais de **former tous les acteurs** qui sont en contact avec les personnes âgées en perte d'autonomie et les personnes en situation de handicap : non seulement les professionnels des « lieux d'accueil **mais aussi et surtout les intervenants à domicile** (référents APA et PCH, aides à domicile, personnes les SSIAD, assistantes sociales communales...). Il conviendrait donc de travailler sur **un module de formation** pour ces professionnels qui « voient » sur quoi « buttent » (au sens propre et figuré) les personnes âgées et personnes en situation de handicap. De plus de part leur contact privilégié avec les personnes qu'ils accompagnent et leurs proches, ils peuvent avoir un pouvoir d'influence sur la réalisation de travaux d'adaptation voir un déménagement.

Les questions d'Alertes :

- Comment approcher les bailleurs privés afin de les sensibiliser à cette problématique et les engager à faire des travaux d'adaptation des logements qu'ils louent ?
- Comment accompagner les personnes concernées à s'informer, puis à faire les démarches nécessaires soit pour faire des travaux d'adaptation soit pour envisager un déménagement, puis pour les aider durant tout le processus, Qui peut le faire ?